



Barème d'honoraires transactions

Appartements, maisons, propriétés, immeubles

De 0 € à 49 999 €	4000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	8 % TTC
De 100 000 € à 199 999 €	7 % TTC
De 200 000€ à 399 999 €	6 % TTC
Au-delà de 400 000 €	5 % TTC

Barème d'honoraires locations

Les frais et honoraires pour le locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail : 8 € du mètre carré TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € du mètre carré TTC

Les frais et honoraires pour le propriétaire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail : 8 € du mètre carré TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € du mètre carré TTC
- Honoraires d'entremise et de négociation : maximum 300 € TTC

Rédaction du contrat de location ; maximum 300 € TTC hors état des lieux, à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire.

Gestion locative : A partir de 7,20 % TTC des sommes encaissées

Standard : 7,2 % TTC

Premium : 8,4 % TTC

Exclusive : 9,6 % TTC